

Association des Francas de Besançon - Subvention complémentaire

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal, au cours de sa séance du 8 mars 1993, a alloué une subvention d'un montant de 1 196 800 F à l'association des Francas de Besançon qui gère et anime les Centres de Loisirs du mercredi et des petites vacances destinés aux jeunes Bisontins d'âge maternel et primaire.

Ces Centres ont enregistré cette année une progression de leur fréquentation. Les inscriptions supplémentaires ont entraîné un accroissement sensible des dépenses de personnel d'encadrement et de fonctionnement.

En conséquence, le compte d'exploitation de l'association des Francas laisse apparaître un déficit en fin d'exercice de 36 000 F.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accorder, au titre de l'année 1993, une subvention complémentaire à cette association de 36 000 F.

L'Assemblée Communale est appelée à en décider et, en cas d'accord, cette somme pourrait être prélevée sur le chapitre 944.6 art. 657.21100 du BP 1993.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.